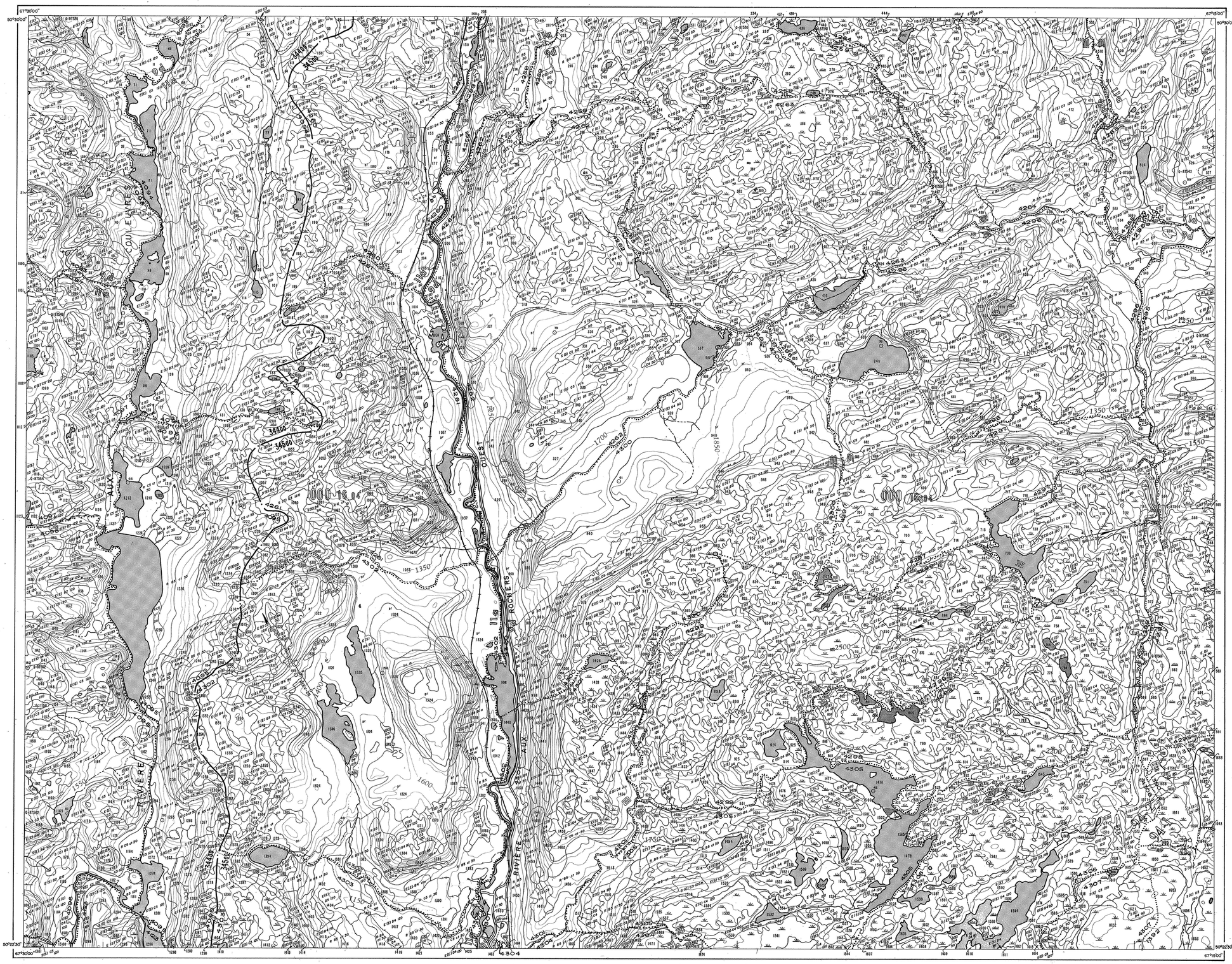

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Hauteur	Densité
Résineux	R		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)		
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)		
— — pin rouge	R (PR)		
— — pin rouge	R (PR)		
— — thuya (cèdre)	R (T)		
— — peuplier	R (Pe)		
— — mélèze	R (M)		
— — (plantation)	R P		
Pessière	S		
— — épinette noire et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (E)		
— — thuya (cèdre)	S (T)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)		
— — peuplier	S (Pe)		
— — pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)		
— — pin rouge	S (PR)		
— — pin gris	S (PG)		
— — épinette noire et/ou épinette	S (E)		
— — (plantation d'épinette blanche)	S (PE)		
— — (plantation d'épinette de Norvège)	S (PE)		
— — (plantation de pin gris)	S (PG)		
— — (plantation d'épinette rouge)	S (PR)		
Sapinière	S		
— — (le sapin et/ou thuya blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)		
— — thuya (cèdre)	S (C)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)		
— — pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)		
— — pin rouge	S (PR)		
— — pin gris	S (PG)		
— — peuplier	S (Pe)		
— — mélèze	S (M)		
— — (plantation de sapin baumier)	S (SB)		
Pinède à pin blanc			
— — — — avec pin rouge	P(PB)		
— — — — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P(PR)		
— — — — — avec thuya (cèdre)	P(PR)(C)		
— — — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(PR)(E)		
— — — — — avec peuplier	P(PR)(Pe)		
— — — — — avec pin gris	P(PR)(PG)		
— — — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(PR)(S)		
Pinède à pin gris			
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P(PG)		
— — — — avec thuya (cèdre)	P(PG)(C)		
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P(PG)(E)		
— — — — avec mélèze	P(PG)(M)		
— — — — avec pin rouge	P(PG)(PR)		
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P(PG)(PB)		
— — — — avec peuplier	P(PG)(Pe)		
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	P(PG)(S)		
— — — — (plantation)	P(PG) P		
Cédrière	C		
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)		
— — pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)		
— — pin rouge	C (PR)		
— — pin gris	C (PG)		
— — peuplier	C (Pe)		
— — sapin et/ou épinette blanche	C (S)		
— — (plantation de thuya)	C (C) P		
Prucheraie	Pr		
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)		
— — thuya (cèdre)	Pr (C)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)		
— — mélèze	Pr (M)		
— — pin blanc et/ou pin rouge	Pr(PB)		
— — pin rouge	Pr(PR)		
— — pin gris	Pr (PG)		
— — peuplier	Pr (Pe)		
— — sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)		
— — (plantation de pin sylvestre)	Pr(PS) P		
MÉLÈZIN	Me		
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Me (M)		
— — thuya (cèdre)	Me (C)		
— — épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)		
— — pin blanc et/ou rouge	Me(PB)		
— — pin rouge	Me(PR)		
— — pin gris	Me(PG)		
— — peuplier	Me (Pe)		
— — sapin et/ou épinette blanche	Me (S)		
— — (plantation de mélèze européen)	Me(M)E		
— — (plantation de mélèze japonais)	Me(M)J		
— — (plantation de mélèze laricin)	Me(M)L		

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Hauteur	Densité
Feuillu résineux	F/R	F/R(P)	F/R(P)
— — — — avec épinette	F/R	F/R(E)	F/R(E)
— — — — avec pin rouge	F/R	F/R (P)	F/R (P)
— — — — avec pin gris	F/R	F/R (P)	F/R (P)
— — — — avec sapin	F/R	F/R (S)	F/R (S)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	BB/R	BB/R (E)	BB/R (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB/R	BB/R (E)	BB/R (E)
— — — — avec pin gris	BB/R	BB/R (P)	BB/R (P)
— — — — avec pin rouge	BB/R	BB/R (P)	BB/R (P)
— — — — avec sapin	BB/R	BB/R (S)	BB/R (S)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux	BJ/R	BJ/R (P)	BJ/R (P)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin rouge	F/T	F/T (P)	F/T (P)
Peuplier avec sapin	Pe/S	Pe/S (S)	Pe/S (S)
— — avec pin gris	Pe/PG	Pe/PG (P)	Pe/PG (P)
— — avec pin blanc	Pe/PB	Pe/PB (P)	Pe/PB (P)
— — avec pin rouge	Pe/PR	Pe/PR (P)	Pe/PR (P)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe/E	Pe/E (E)	Pe/E (E)
— — avec résineux	Pe/R	Pe/R (E)	Pe/R (E)
Épinette noire avec résineux	E/R	E/R (P)	E/R (P)
Épinette rouge avec résineux	E/R	E/R (P)	E/R (P)
Mélangés à feuillus tolérants	M/F	M/F(P)	M/F(P)
— — — sur station humide	M/F/S	M/F/S (P)	M/F/S (P)

FEUILLUS (groupements)

		Hauteur	Densité
Feuillus	F		
— — d'essences intolérantes	F		
— — d'essences tolérantes	F		
— — sur station humide	F/S		
— — (plantation)	F P		
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB		
— — à bouleaux jaunes	BJ		
Peuplier	Pe		
Chêne rouge	Ch		
Frênes	Fr		
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Fr BB		
— — à bouleaux jaunes	Fr BJ		
— — à peuplier	Fr Pe		
— — à feuillus d'essences intolérantes	Fr F		
— — à feuillus d'essences tolérantes	Fr F		
Plantation d'érable à sucre	Er Sc		
— — de bouleau jaune	Pe BJ		
— — de peuplier	Pe Pe		
— — de peuplier hybride	Pe Ph		
— — de tilleul d'amérique	Pe Ta		

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cr
Coupe partielle plus épidémie légère	cpe
Coupe partielle	cp
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les type de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1-50 % ⊗ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Coupe totale	ct
Chablis	ch
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	50-70 (ans)
30 "	21-40 "	30-50 "	30-50 "
50 "	41-60 "	50-30 "	50-50 "
70 "	61-80 "	50-50 "	50-50 "
90 "	81-100 "	50-70 "	50-50 "
120 "	101 et +	50-70 "	70-50 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne): Peuplé à dominance de feuillus intolérants, coupe partielle par bande ou en damier (50 ans).
Vin (vieux inéquienne): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, coupe partielle par bande ou en damier (50 ans).
Peuplé à dominance de feuillus tolérants, coupe partielle par bande, plus épidémie légère (50 ans).
Autres peuplements: coupe partielle des tiges ont plus de 50 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Modérée	31 à 50 %	°
Forte	51 à 70 %	°
Abrupte	71 % et plus	°
Superficie entourée de pentes > 51 %		*

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

SIEC cl cp 50 m C
— définition
— classe de pente
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

S cl cr 60 101
— Les classes de pente
— classe d'âge
— classe de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ		1	2	3	4	5	6
		25m	17m	12m	7m	4m	
A	70%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	30%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE.
SIGNATURE: J. Y. Rochette

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière: Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 24° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 94-2
Unité d'aménagement: 3*
Unité de sondage: 000 16 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 34500
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4295 *
Région écologique: 111 e *
Municipalité régionale de comté M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-J-12 S.E.	22-J-11 S.O.	22-J-10 S.E.	22-J-10 S.O.
22-J-5 N.E. / S.E.	22-J-6 N.O. / S.O.	22-J-7 N.E. / S.E.	22-J-7 N.O. / S.O.
22-J-4 N.E.	22-J-3 N.O.	22-J-2 N.E.	22-J-2 N.O.

22 J/6 N.O.